



L'Interbranches Établissements de l'Enseignement Privé (EEP), AKTO et la Caisse des Dépôts signent une convention d'abondement au Compte personnel formation

Paris, le 24 janvier 2022 - L'Interbranches des Établissements de l'Enseignement Privé (EEP), AKTO et la Caisse des Dépôts ont conclu ce mardi 24 janvier une convention tripartite instaurant un abondement au Compte personnel de formation (CPF) à hauteur de 3 000 € pour tout salarié s'inscrivant dans les certifications prioritaires de la branche. À travers cette convention, l'Interbranches des Établissements de l'Enseignement Privé (EEP) devient la première branche au sein d'AKTO à mettre en place un tel dispositif au service du développement des compétences.

Afin d'encourager le recours au CPF comme levier d'accès à la formation tout au long de la vie, la convention tripartite offre un nouveau cadre de coopération commune visant **à proposer une aide financière pour abonder les certifications prioritaires au sein de l'Interbranches.**

Ce partenariat vise trois objectifs :

- Utiliser le Compte personnel formation comme un **levier de qualification et de montée en compétences pour les salariés** ;
- Faciliter la **mobilisation de parcours prioritaires** par l'accès **des salariés** à des certifications reconnues par France compétences ;
- Renforcer **l'employabilité et la mobilité** des salariés concernés

Dans le sillage de l'accord de formation de l'Interbranches sur l'emploi et le développement des compétences conclu le 24 mars 2022, **les trois organisations signataires affirment leur volonté de soutenir l'accès à la formation qui constitue un véritable outil de sécurisation des parcours professionnels des salariés de la branche.**

Ce nouvel accord tripartite bénéficiera à la fois aux salariés de la **branche des établissements de l'enseignement privé non lucratif (EPNL)** qui regroupe environ 7 500 établissements d'enseignement privés pour un total de 2,2 millions d'élèves. Sur les 210 000 actifs y travaillant, plus de 100 000 salariés relèvent du droit

privé. **La branche de l'enseignement privé agricole (CC EOFMT)** regroupe quant à elle 175 établissements et 6 500 personnels de droit privé.

Ces mesures d'abondement ont été fixées par les partenaires sociaux et démontrent leur volonté de favoriser l'accès des salariés de l'Interbranches aux certifications et titres qui représentent des enjeux importants pour leurs établissements :

Code RNCP	Intitulé
35431	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Educateur de vie scolaire
35728	CQP Coordinateur de vie scolaire
28048	CAP - Accompagnant éducatif petite enfance
19229	Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation
35554	Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation
5983	Surveillant - visiteur de nuit en secteur social et médico-social
17163	Conducteur-e accompagnateur-e de personnes à mobilité réduite

L'abondement sera **accessible via la plateforme Mon Compte Formation** de la Caisse des dépôts qui permet à chaque actif d'accéder à son compte personnel de formation (CPF).

Selon la présidence de la CPNEFP : « *La signature de la convention sur l'abondement du CPF est un point fort de l'ancrage de la politique formation de l'Interbranches à la fois dans les politiques publiques mais aussi en complète synergie avec l'accord programmatique sur la formation professionnelle signé en mars 2022. L'abondement automatique du CPF est un reflet majeur de la volonté des partenaires sociaux d'assurer l'employabilité et la montée en compétences des salariés en particulier sur les certifications prioritaire portées par la branche et s'inscrivant sur les cœurs de métier des établissements. L'abondement automatique du CPF c'est la sécurité et la simplicité.* »

Contact pour la Caisse des Dépôts

Sonia Gacic-Blossier

sonia.gacic-blossier@caissedesdepots.fr / 06 43 53 91 80

Contact pour l'Interbranches EEP

Aurélie Delgove : a-delgove@fnogec.org / 07 64 15 32 17

Contact pour AKTO

Mathias Nirman - Agence Chefcab

mathias.nirman@chefcab.fr / 07 87 65 77 55

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales¹ (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

À propos de l'interbranches EEP

Le secteur d'activité est celui du secteur associatif type loi 1901 des établissements scolaires ou d'enseignement supérieur privés associés au service public d'éducation et contribuant aux missions d'intérêt général de l'enseignement.

Les deux branches recouvrent deux conventions collectives d'une part la Branche de l'enseignement privé non lucratif (CC EPNL) et d'autre part la Branche de l'Enseignement privé agricole (CC Établissements d'enseignements et organismes de formation aux Métiers du Territoire (EOFMT)).

Les deux branches travaillent en interbranche et constituent l'Interbranches EEP. Elles ont en commun une CPNEFP et une SPP nommées « CPN EEP Formation et SPP EEP », une Commission opérationnelle des certifications (COC), une « enveloppe » de fonds mutualisés de formation professionnelle (AKTO), des régimes mutualisés de protection sociale au niveau de la branche.

L'EPNL regroupe plus de 2 millions d'élèves et étudiants, 7 300 établissements d'enseignement privés (de la maternelle à l'enseignement supérieur). 210 000 actifs travaillent dans les structures dont plus de 100 000 salariés de droit privé pour une masse salariale globale de 8,8 milliards d'euros. La branche de l'Enseignement

¹ <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/>

privé agricole regroupe 175 établissements à la rentrée de septembre 2020. 6 500 salariés y travaillent.

À propos d'AKTO

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences et des qualifications. Il agit sur l'insertion par l'emploi, il valorise l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, il assure la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés, il déploie sur tout le territoire en métropole et dans les DROM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois et développe les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.